



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2025 - 14

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 12 juin à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 18

Quorum : **16**

Date de convocation : 12 juin 2025

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLÉ Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FÉVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Madame BATAILLE Muriel – Maire de Tournois
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Madame LEVY Véronique – Maire d'Aulnay la Rivière
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|----------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à | Monsieur TURPIN Joël |
| - Monsieur CHOUIN Stéphane | à | Monsieur PELLÉ Jean-Michel |
| - Monsieur LARCHERON Gérard | à | Monsieur FÉVRIER Albert |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Madame MARTIN Valérie |

Etaient absents et excusés :

Madame AUVRAY Chantal -- - Madame FLEURY Line

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, € ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

Madame la Présidente rappelle pour mémoire et à titre de comparaison, que le compte administratif 2023 présente un excédent de 1 267 891,00 € euros en fonctionnement et un excédent de 62 322,30 € en investissement soit un solde positif de 1 330 213,30 €.

Le compte administratif 2024 présente un excédent de 1 209 314,72 € euros en fonctionnement et un excédent de 87 917,68 € en investissement soit un solde positif de 1 297 232,40 €. Il n'y a pas de restes à réaliser d'investissement pour l'année 2024.

Pour rappel, le résultat des deux sections budgétaires se présente comme suit à l'issue de l'exercice :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	4 082 135,74	4 023 559,46
	Investissement	94 865,11	120 460,49
Reports N-1	Fonctionnement	-	1 267 891,00
	Investissement	-	62 322,30
	TOTAL EXERCICE	4 177 000,85	5 474 233,25
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement	-	-
	Investissement	-	-
	TOTAL A REPORTER	-	-
Résultat cumulé	Fonctionnement	4 082 135,74	5 291 450,46
	Investissement	94 865,11	182 782,79
	TOTAL CUMULE	4 177 000,85	5 474 233,25

Il est proposé de détailler par section les évolutions relatives aux dépenses et recettes par chapitre puis de détailler les variations significatives sur certains articles :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

CHAP	Libellé	Réalisé 2023 dont charges rattachées	Réalisé 2024 dont charges rattachées	Evolution en valeur	Evolution 2023- 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	667 765,96	575 562,07	-92 203,89	-13,81%
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 653 960,62	2 711 185,37	+57 224,75	2,16%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	623 871,21	676 095,15	+52 223,94	8,37%
66	CHARGES FINANCIERES	2 087,02	1 126,78	-960,24	-46,01%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	255,00	8 228,83	+7 973,83	3126,99%
SOUS TOTAL		3 947 939,81	3 972 198,20	+24 258,39	0,61%

68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	125 300,32	109 937,54	-15 362,78	-12,26%
Dépenses de fonctionnement		4 073 240,13	4 082 135,74	+8 895,61	0,22%

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,22 % en 2024 par rapport à 2023. Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation des chapitres 012 et 65. Les charges exceptionnelles présentent une hausse importante de leur résultat qui n'est, cependant, pas significative de par leur caractère exceptionnel (chapitre 67). Est à noter une baisse des dépenses des charges à caractère général (chapitre 011) de 13,81 % par rapport à 2023.

Chapitre 011 – Charges à caractère général Il est à noter globalement une **baisse de 13,81 %**.
Il est proposé de détailler les évolutions de certains articles :

Hausse notables de dépenses :

6064 – Fournitures administratives	Hausse de 2 516,22 €, soit 56,27%, due notamment à une commande annuelle plus importante à l'attention des services du CDG45. Les années précédentes avaient vu les stocks de fournitures diverses diminuer de manière notable.
61558 – Autres locations mobilières	Hausse de 780,13 €, soit 8,13%, due à au changement de contrat (et donc de tarification) de la machine à affranchir .
614 – Charges locatives de copropriété	Hausse de 3 986,36 €, soit 19,48 %, due à un appel de copropriété exceptionnel pour le changement des luminaires des parties communes en LED ainsi que la première phase d'installation d'une barrière levante sur le parking.
61558 – Matériel roulant	Hausse de 10 875,81 €, due au paiement comptant de 4 années de contrats d'entretien pour les véhicules hybrides acquis en 2022, 2023 et 2024.
6156 – Maintenance	Hausse de 2 251,85 €, soit 4,46 %, due à l'augmentation du prix de certains contrats de maintenance informatiques (logiciel de GED, logiciel chômage, logiciel de comptabilité).
6168 – Autres primes d'assurance	Hausse de 2 483,87 €, soit 22,04 %, due à l'augmentation des primes des contrats d'assurances matériels intervenu au 1er janvier 2024.
62261 – Honoraires médicaux et paramédicaux	Hausse de 5 611,68 €, soit 59,31 %, due à la régularisation, en 2024, de frais de déplacement pour certains médecins intervenus lors de conseils médicaux au cours de l'exercice 2023.
62268 – Autres honoraires, conseils...	Hausse de 30 455,48 €, soit 644,44 %, due au regroupement de plusieurs lignes comptables concernant les honoraires et conseils, lors du passage à la nomenclature comptable M57. L'exercice 2024 a également vu le paiement partiel et la résiliation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une convention de participation à la protection sociale complémentaire ainsi que le recours à un cabinet d'avocat pour des contentieux.
6231 – Annonces et insertions	Hausse de 900,54 €, soit 25,99 %, due aux publications pour le recrutement d'un nouveau DGS .
6283 – Frais de nettoyage des locaux	Hausse de 13 785,39 €, soit 96,02 %, due à une opération comptable exceptionnelle de régularisation des factures sur l'exercice précédent.

Baisses notables de dépenses :

6042 – Achats de prestations de services	Baisse de 104 236,89 €, soit -34,01 %, due à la baisse des besoins dans l'organisation des concours et examens professionnels (2023 avait vu l'organisation du concours de rédacteur) et du nombre moindre de remboursement de coûts lauréats à d'autres CDG.
60632 – Fourniture de petit équipement	Baisse de 1 587,00 €, soit -57,15 %, due à un besoin moindre en matériels divers.
6182 – Documentation générale et technique	Baisse de 2 496,87 €, soit -27,68 %, due à une première phase de rationalisation des abonnements du CDG45 . Une autre phase est prévue en 2025.
6184 – Versements à des organismes de formation	Baisse de 16 546,10 €, soit -45,74 %, due à un besoin moindre en formations payantes pour les agents. Également, certaines formations prévues n'ont pas pu être organisées sur l'année 2024.
6234 – Réceptions	Baisse de 5 925,35 €, soit -46,13 %, due au nombre plus faible d'organisation d'évènements sur le territoire par rapport à l'année 2023.
6283 – Frais d'affranchissement	Baisse de 4 018,04 €, soit -19,49 %, due à la baisse d'envois de courriers durant l'année 2024.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Il est constaté une augmentation de dépenses de 2,16 %.

Le personnel titulaire voit une **baisse** de 67 593,67 € par rapport à l'exercice 2023, soit -5,4 %, correspondant notamment au **départ de la Directrice Générale des Services**, le 1^{er} juin 2024, remplacée par un nouveau Directeur Général des Services contractuel au mois d'octobre 2024.

Sont également à noter sur le personnel titulaire :

- ❖ Le **départ d'une gestionnaire chômage** titulaire en septembre, dont la remplaçante a été recrutée par voie de détachement deux mois plus tôt afin d'effectuer un tuilage au sein du service.
- ❖ Le **départ d'une secrétaire générale de mairie itinérante** titulaire en mai, remplacée par un agent contractuel en août 2024, et d'une autre secrétaire générale en novembre 2024, remplacée en 2025.
- ❖ Le recrutement en novembre 2024 d'un **3^{ème} juriste** pour renforcer le service juridique.
- ❖ Le départ d'une gestionnaire carrières-paies titulaire en janvier.
- ❖ Le **passage à demi-traitement** d'un agent en congé de maladie.

Le personnel non-titulaire est, lui, en **augmentation** de 72 761,12 € sur l'exercice, soit une variation de 14,6%. Le recrutement d'un DGS contractuel à partir du mois d'octobre est un élément d'explication auquel il faut ajouter :

- ❖ La rémunération sur une année complète de deux agents chargés de la fonction d'inspection, dont l'un des deux postes a été créé en 2023 pour renforcer le service ;
- ❖ Le recrutement d'une secrétaire générale de mairie contractuelle venant remplacer un agent titulaire muté dans une autre collectivité ;
- ❖ Le remplacement d'une gestionnaire carrières-paies par un agent contractuel en février 2024.

Il faut également souligner le départ d'agents sous

- ❖ Un poste à temps non-complet de médecin ;
démission ;

Les cotisations pour assurance du personnel se voient diminuées de 7 515,10 € entre 2023 et 2024, soit une baisse de 12,69%. Ceci est expliqué par une régularisation de cotisation additionnelle effectuée en 2023, non-présente en 2024.

A signaler également une hausse de 8 680,02 € concernant les indemnités de jurys soumises à cotisations sociales. L'année 2024 à vu l'organisation d'épreuves orales pour les concours et examens professionnels de :

- Rédacteur,
- Auxiliaire de puériculture,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le personnel pris en charge (fonctionnaires momentanément privés d'emplois) voit une augmentation de 27 827,67 €, soit +77,56 %, en raison du traitement de deux nouveaux agents de catégorie A sur l'année 2024.

Les cotisations aux organismes sociaux sont en baisse de 644,88 €, soit 5,14 % suite aux départs enregistrés dans l'année.

Enfin, il est à noter une hausse de 6 072, 00 soit 10,68 % sur la prise en charge des titres restaurant, en raison de l'augmentation des bénéficiaires durant l'exercice.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre voit globalement une augmentation de 52 223,94 € soit 8,37 %.

Elle est expliquée par les hausses suivantes :

- La réaffectation de certaines dépenses de logiciels en SAAS au sein de l'imputation « Droits d'utilisation – informatique en nuage », soit 29 514,25 € (+74,25 %). Ce ne sont cependant pas de nouvelles dépenses.
- La régularisation comptable de factures de prestations de ménage des locaux au compte 65888 – Autres charges diverses de la gestion courante (+16 775,80 soit +243,86 %).

A noter dans le même temps une baisse de certains postes sur ce chapitre :

- La baisse des frais de mission des élus (-6096,42 soit -35,85%).
- La diminution des remboursements des décharges d'activités syndicales de 10 481,86 €, soit -2,28 %, après une année 2023 consacrée au rattrapage des DAS des années précédentes.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Augmentation de 7 973,83 € sur l'article 673 titres annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements ont diminué de 15 362,78 €, soit -12,26 % à cause, notamment, de la fin de certains amortissements de biens en 2024.

En recettes :

CHAP	Libelle	Réalisé 2023 dont charges rattachées	Réalisé 2024 dont charges rattachées	Evolution en valeur	Evolution 2023-2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	78 969,92	46 034,77	-32 935,15	-41,71%
70	PRODUITS DES ACTIVITES	3 544 761,12	3 723 599,89	+178 838,77	5,05%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	91 700,22	145 018,81	+53 318,59	58,14%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,73	86 208,40	+86 206,67	-%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 061,33	22 697,59	-1 363,74	-5,67%
SOUS TOTAL		3 739 494,32	4 023 559,46	284 065,14	7,60%
2	RESULTAT REPORTE N-1	1 601 636,81	1 267 891,00	-333 745,81	-20,84%
Recettes de Fonctionnement		5 341 131,13	5 291 450,46	- 49 680,67	-0,93%

Globalement les recettes de fonctionnement ont augmenté de 284 065,14 € soit +7,60 % en ne tenant pas compte du résultat de fonctionnement reporté. Ce résultat doit cependant être nuancé.

Les **variations** concernant les recettes sont les suivantes :

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Baisse de 32 935,15 €, soit -41,71 %, due à une baisse des remboursements liés aux atténuations de charges, et en particulier le remboursement des salaires par DIOT-SIACI pour des arrêts maladie et des maternités, plus importantes en 2023 qu'en 2024.

Chapitre 70 – Produits des activités

Il est constaté globalement sur ce chapitre une augmentation de 178 838,77 € soit 5,05 %.

7061 – Cotisations obligatoires
70621 – Cotisations additionnelles
70622 – Cotisation additionnelle médecine

Hausse de 81 525,31 €, malgré la baisse des taux de cotisation obligatoire et additionnelle approuvée en janvier 2023 pour une application entre le mois d'avril et le mois de décembre, puis reconduite sur l'exercice 2024.

L'assiette des cotisations étant basé sur la masse salariale, une augmentation des charges de personnel des collectivités affiliées entraîne, de facto, une augmentation des cotisations versés au CDG45.

L'article 706883 (socle commun) voit une augmentation de 5 482,16 €, soit +2,74 %.

Au vu du résultat positif de l'exercice, le Conseil d'Administration a décidé de reconduire ces taux pour l'année 2025.

706882 – Autres produits

Augmentation globale de 79 964,02 € soit +13,47 % :

- ❖ Service de remplacement : diminution des recettes de 9 675,00 € en 2024, soit -8,99 %. Cette diminution s'explique par l'absence d'effectifs suffisants pour maintenir l'activité habituelle du service (entre mai et août et entre novembre et décembre 2024).
- ❖ Prestation paie : diminution des recettes de 8 083,60€ en 2024, soit -11,67 %, due à l'arrêt de la prestation pour certaines collectivités.
- ❖ Mission prévention/inspection : diminution des recettes de 28 767,00 €, soit -15,21%, suite à une annulation de facturation proposée aux collectivités n'ayant pu bénéficier, comme prévu, d'une inspection en 2023. Ceci à cause du manque de personnel pendant cette période.
- ❖ La mission retraite : diminution des recettes de 140,00 € en 2024, soit -8,54%. En réalité, l'activité du service retraite reste stable.
- ❖ La protection sociale complémentaire : baisse très légère des recettes de 310,00 € en 2024, soit +1,61%.
- ❖ Prestation chômage : baisse des recettes de 4 436,00 € en 2024, soit -6,56 %. Il est très difficile d'expliquer ces variations de recettes d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations du marché de l'emploi.
- ❖ Conseil en évolution professionnelle : augmentation des recettes de 1 722,50 €, soit +22,91 %.
- ❖ Conseil en organisation : baisse de 452,00 €, soit -5,35 %, due au nombre bien inférieur de collectivités ayant bénéficié du conseil en organisation sur l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023.
- ❖ Mission Archives : augmentation des recettes de 3 380,00 € en 2024, soit +9,08 %.

706884 - Produits liés à la gestion des contrats d'assurance
708773 – Coût lauréat

On constate une baisse de 32 145,09 €, soit -30,56 %. Ceci est expliqué par le fait qu'une régularisation de l'exercice 2022 a été établie sur l'exercice 2023, d'où un surplus de recettes pour cette année. L'exercice 2024 enregistre des recettes normales.

Recettes à hauteur de 10 354,85 €, soit – 82,06 % correspondant aux concours et examens professionnels suivants :

- ❖ Infirmier 2020,
- ❖ Moniteur éducateur 2022
- ❖ Auxiliaire de puériculture 2024

Chapitre 74 –
Dotations,
subventions et
participations

Dans ce chapitre, se trouvent essentiellement les recettes liées aux FMPE pris en charge par le CDG45 ainsi que des participations annexes.

Article 746 -
contributions pour
personnels privés
d'emploi

Hausse des recettes qui s'élèvent à 134 727,03 € en 2024 contre 77 309,54 € en 2023, soit +74,27 %. Ceci en raison de la prise en charge de nouveaux agents privés momentanément d'emploi et donc du remboursement de cette prise en charge par leur collectivité d'origine.

Article 7478, autres
organismes

Recettes de 7 210,00 € – cela correspond au partenariat que le CDG45 a avec la Caisse des dépôts concernant les prestations retraite

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

En augmentation de 13 697,59 € soit +152,20%.

Article 773 – Annulations de mandats sur exercice antérieur

Annulation de mandats correspondant à une régularisation de factures d'entretien ménager.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont de 120 460,49 € contre 94 865,11 € en dépenses. En 2024, la section d'investissement est excédentaire de 25 595,38 € hors restes à réaliser.

En dépenses :

CHAP	Libelles	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Différence	Evolution 2023/2024
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	26 570,24	27 251,47	+681,23	2,56%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 080,26	4 449,46	-1 630,80	-26,82%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 149,11	63 164,18	-984,93	-1,54%
TOTAL		96 799,61	94 865,11	-1 934,50	-2,00%

Concernant les chapitres 20 et 21, les dépenses sont en diminution en 2024 :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Baisse de 1 630,80 € (-26,82%) en 2024 pour une dépense de 4 449,46 €, due à un besoin moindre en achats de licences informatiques.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Diminution de 984,93€ soit -1,54 %.

Article 21351 – Bâtiments publics

27 110,77 € de dépenses (contre 6 079,73 € en 2023) comprenant des travaux de pose de rayonnages pour les archives médicales ainsi que le changement de la totalité des luminaires des locaux pour des LED.

2182 – matériel de transport

Acquisition d'un véhicule hybride pour 23 331,16 € en 2024 pour le service archives.

2183 – Matériel de bureau et matériel informatique

Achat de divers matériels informatiques et renouvellement du matériel informatique existant pour 10 910,43 € (contre 19 662,24 € en 2023).

2184 - Mobilier

Achat de mobilier pour 1 670,22 € (contre correspondant à l'achat d'une chaise et d'un bureau agent.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

En recettes :

CHAP	Libelles	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Différence	Evolution 2023/2024
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION S'INVESTISSEMENT REPORTE	17 918,22	62 322,30	+44 404,08	-
10	FCTVA	15 903,37	10 522,95	-5 380,42	-33,83%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	-	-
SOUS TOTAL		33 821,59	72 845,25	+39 023,66	115,38%
16	ICNE	89,64	-	-89,64	-100,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	125 300,32	109 937,54	-15 362,78	-12,26%
		159 211,55	182 782,79	+23 571,24	3%

Augmentation de 23 571,24 € des recettes d'investissement soit +3%. Cette baisse s'explique uniquement par le résultat de fonctionnement excédentaire plus important que l'année passée.

Madame la Présidente se retire de la salle au moment du vote et Monsieur Pellé assure la présidence.

Le compte administratif est annexé à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 19 juin 2025

La Présidente



Florence GALZIN

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Orléans, le 12/06/2025
Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Orléans, le 12/06/2025

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

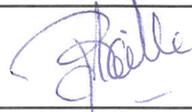
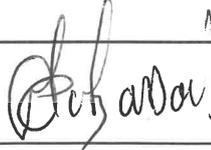
Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

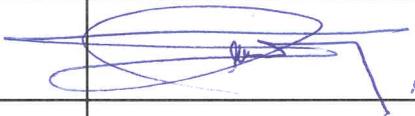
Contre :

Abstention :

Date de convocation : 08/01/2025

Madame Florence GALZIN, Présidente	
Monsieur Jean-Michel PELLÉ, 1er Vice-Président	
Madame Valérie MARTIN, 2ème Vice-Présidente	
Monsieur Albert FÉVRIER, 3ème Vice-Président	
Madame Anne DURAND-GABORIT, titulaire	
Monsieur Franck DEMAUMONT, titulaire	
Madame Véronique DESNOUES, titulaire	
Monsieur Gérard BRICHARD, titulaire	
Madame Muriel BATAILLE, titulaire	
Monsieur Patrick HARDOIN, titulaire	
Madame Chantal AUVRAY, titulaire	
Madame Corinne MELZASSARD, titulaire	
Monsieur Hervé NIEUVIARTS, titulaire	

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jacques MESAS, titulaire	
Monsieur Joël TURPIN, titulaire	
Monsieur Stéphane CHOUIN, titulaire	
Monsieur William RIVIERE, titulaire	
Madame Véronique LEVY, titulaire	
Madame Muriel TESSIER, titulaire	
Monsieur Frédéric NERAUD, titulaire	
Monsieur Francis CAMMAL, titulaire	
Monsieur Gérard LARCHERON, titulaire	
Monsieur Christian BOURILLON, titulaire	
Madame Isabelle RASTOUL, titulaire	
Monsieur Bruno LACROIX, titulaire	
Monsieur Jean-Pierre GABELLE, titulaire	
Madame Line FLEURY, titulaire	
Monsieur David JACQUET, titulaire	
Madame Catherine GAY, titulaire	
Monsieur Philippe VACHER, titulaire	

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Frédéric CUILLERIER, suppléant	
Madame Marie-Philippe LUBET, suppléante	
Monsieur Daniel THOUVENIN, suppléant	
Monsieur Hubert FOURNIER, suppléant	
Monsieur Gérard DUPATY, suppléant	
Madame Brigitte BARRAULT, suppléante	
Madame Anne-Marie MOULIN, suppléante	
Monsieur Christian BARRIER, suppléant	
Monsieur Marc GAUDET, suppléant	
Monsieur Jean-Luc RIGLET, suppléant	
Monsieur James BRUNEAU, suppléant	
Madame Sophie HERON, suppléante	
Monsieur Michel AUGER, suppléant	
Monsieur Patrice VOISIN, suppléant	
Monsieur David DUPUIS, suppléant	
Madame Françoise GRIVOTET, suppléante	
Monsieur Bruno VIVIER, suppléant	

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Grégory GONET, suppléant	
Monsieur Vincent ASSELIN, suppléant	
Madame Elisabeth MANCHEC, suppléante	
Monsieur Jean-Paul ROCHE, suppléant	
Monsieur Noël LE GOFF, suppléant	
Monsieur Frédéric MURA, suppléant	
Monsieur Thibault CLOSSET, suppléant	
Madame Isabelle LANSON, suppléant	
Madame Marie-Agnès COURROY, suppléante	
Monsieur Romain MERCIER, suppléant	
Madame Jalila GABORET, suppléante	
Madame Nadia LABADIE, suppléant	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/06/2025, et de la publication le 24/06/2025

A Orléans, le 12/06/2025



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : CENTRE DE GESTION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 28450026100029

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOIRET

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : CENTRE DE GESTION DU LOIRET (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	38
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	43
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	46
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	48
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	49

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	53
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	55
B3.1 - Etat des provisions constituées	56
B3.2 - Etalement des provisions	57
B4 - Etat des charges transférées	58
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	59
B6 - Prêts	60
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	61
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	62
B7.3 - Etat des emprunts garantis	63
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	64
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	65
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	66
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	67
B7.8 - Autres engagements donnés	68
B7.9 - Autres engagements reçus	69
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	70
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	74
B9 - Etat du personnel	75
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	76
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	77
B11.2 - Liste des établissements publics créés	78
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	80
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	81
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	82
B13 - Opérations liées aux cessions	84
B14 - Etat des travaux en régie	85
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	86
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	88
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	91
C2.1 - Situation des AP	92
C2.2 - Situation des AE	93
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	97
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	101
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	102
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	103
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	104
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	105
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	106
D6 - Actions de formation des élus	107
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	108
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	109
D11 - Décisions en matière de taux	111
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet



V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	0,00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	68,25 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,40 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	1,68 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	1,20 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	1,28 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	4 177 000,85	4 144 019,95	1 330 213,30	A1 1 297 232,40
Investissement	94 865,11	120 460,49	(2) 62 322,30	A2 87 917,68
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	4 082 135,74	4 023 559,46	(3) 1 267 891,00	A3 1 209 314,72

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	1 297 232,40
Investissement	A2 + B2	87 917,68
Fonctionnement	A3 + B3	1 209 314,72

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 082 135,74	G	4 023 559,46
	Section d'investissement	B	94 865,11	H	120 460,49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 267 891,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	62 322,30
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	4 177 000,85	= G + H + I + J	5 474 233,25
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	4 082 135,74	= G + I + K	5 291 450,46
	Section d'investissement	= B + D + F	94 865,11	= H + J + L	182 782,79
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	4 177 000,85	= G + H + I + J + K + L	5 474 233,25

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	4 449,46	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	63 164,18	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		67 613,64	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	10 522,95
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 251,47	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		27 251,47	10 522,95
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 94 865,11	II 10 522,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	109 937,54
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 109 937,54

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	94 865,11	II + IV	120 460,49
--------------	---------	------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	62 322,30
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	94 865,11	II + IV + VI + VII	182 782,79
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		87 917,68		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	575 562,07	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	3 723 599,89
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	2 711 185,37	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	676 095,15	74 Dotations et participations (1)	145 018,81
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	86 208,40
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	46 034,77
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	3 962 842,59	Total recettes de gestion des services	4 000 861,87
66 Charges financières	1 126,78	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	8 228,83	77 Produits spécifiques (1)	22 697,59
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 3 972 198,20	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 4 023 559,46

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	109 937,54	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 109 937,54	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	4 082 135,74	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	4 023 559,46
---	----------------	---------------------	---	----------------	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	1 267 891,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	4 082 135,74	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	5 291 450,46
---	--------------------	---------------------	---	---------------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 209 314,72
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 251,47	0,00	27 251,47
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	4 449,46	0,00	4 449,46
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	63 164,18	0,00	63 164,18
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		94 865,11	0,00	94 865,11

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	575 562,07		575 562,07
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 711 185,37		2 711 185,37
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	676 095,15	0,00	676 095,15
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 126,78	0,00	1 126,78
67	Charges spécifiques (9)	8 228,83	0,00	8 228,83
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	109 937,54	109 937,54
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 972 198,20	109 937,54	4 082 135,74

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 522,95	0,00	10 522,95
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		109 937,54	109 937,54
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		10 522,95	109 937,54	120 460,49

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1 **0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté **62 322,30**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	46 034,77		46 034,77
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 723 599,89		3 723 599,89
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	145 018,81		145 018,81
75	Autres produits de gestion courante (8)	86 208,40	0,00	86 208,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	22 697,59	0,00	22 697,59
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 023 559,46	0,00	4 023 559,46

Pour information R002 Résultat positif reporté **1 267 891,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		379 471,64	94 865,11	0,00	284 606,53	0,00	94 865,11
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 000,00	4 449,46	0,00	26 550,54	0,00	4 449,46
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	321 181,16	63 164,18	0,00	258 016,98	0,00	63 164,18
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		352 181,16	67 613,64	0,00	284 567,52	0,00	67 613,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 290,48	27 251,47	0,00	39,01		27 251,47
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		27 290,48	27 251,47	0,00	39,01	0,00	27 251,47
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		379 471,64	94 865,11	0,00	284 606,53	0,00	94 865,11
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		379 471,64	94 865,11	0,00	284 606,53	0,00	94 865,11

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		317 149,34	120 460,49	0,00	196 688,85
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 289,64	10 522,95	0,00	-233,31
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		10 289,64	10 522,95	0,00	-233,31
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 289,64	10 522,95	0,00	-233,31
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	193 766,72			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	113 092,98	109 937,54		3 155,44
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		306 859,70	109 937,54		196 922,16
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		62 322,30			
Total des recettes d'investissement cumulées		379 471,64	182 782,79	0,00	196 688,85

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

CENTRE DE GESTION - CENTRE DE GESTION DU LOIRET - CA - 2024

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		379 471,64	94 865,11	0,00	284 606,53	0,00	94 865,11
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 000,00	4 449,46	0,00	26 550,54	0,00	4 449,46
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	16 000,00	4 449,46	0,00	11 550,54	0,00	4 449,46
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	321 181,16	63 164,18	0,00	258 016,98	0,00	63 164,18
21351	Bâtiments publics	222 000,00	27 110,77	0,00	194 889,23	0,00	27 110,77
21578	Autre matériel technique	5 000,00	141,60	0,00	4 858,40	0,00	141,60
21828	Autres matériels de transport	49 181,16	23 331,16	0,00	25 850,00	0,00	23 331,16
21838	Autre matériel informatique	40 500,00	10 910,43	0,00	29 589,57	0,00	10 910,43
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 500,00	1 670,22	0,00	2 829,78	0,00	1 670,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		352 181,16	67 613,64	0,00	284 567,52	0,00	67 613,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	27 290,48	27 251,47	0,00	39,01		27 251,47
1641	Emprunts en euros	27 290,48	27 251,47	0,00	39,01		27 251,47
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		27 290,48	27 251,47	0,00	39,01	0,00	27 251,47
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		379 471,64	94 865,11	0,00	284 606,53	0,00	94 865,11

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour réalisation, dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		317 149,34	120 460,49	0,00	196 688,85
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 289,64	10 522,95	0,00	-233,31
10222	FCTVA	10 289,64	10 522,95	0,00	-233,31
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		10 289,64	10 522,95	0,00	-233,31
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 289,64	10 522,95	0,00	-233,31
021	Virement de la section de fonctionnement	193 766,72	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	113 092,98	109 937,54		3 155,44
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 286,39	11 286,39		0,00
281351	Bâtiments publics	36 055,10	35 055,10		1 000,00
281578	Autre matériel technique	5 126,91	5 126,91		0,00
281828	Autres matériels de transport	32 877,59	32 877,59		0,00
281838	Autre matériel informatique	21 160,20	19 504,76		1 655,44
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 479,85	5 979,85		500,00
28188	Autres immo. corporelles	106,94	106,94		0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser (2)	Crédits sans emploi (3)
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		306 859,70	109 937,54		196 922,16

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		4 812 302,65	4 020 878,37	61 257,37	0,00	730 166,91	0,00	4 082 135,74
011	Charges à caractère général (3)	775 880,60	554 893,71	20 668,36	0,00	200 318,53	0,00	575 562,07
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 036 000,00	2 711 185,37	0,00	0,00	324 814,63		2 711 185,37
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	682 350,00	635 545,15	40 550,00	0,00	6 254,85	0,00	676 095,15
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 494 230,60	3 901 624,23	61 218,36	0,00	531 388,01	0,00	3 962 842,59
66	Charges financières	1 212,35	1 087,77	39,01	0,00	85,57		1 126,78
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	8 228,83	0,00	0,00	1 771,17		8 228,83
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		11 212,35	9 316,60	39,01	0,00	1 856,74		9 355,61
Total des dépenses réelles		4 505 442,95	3 910 940,83	61 257,37	0,00	533 244,75	0,00	3 972 198,20
023	Virement à la section d'investissement	193 766,72	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	113 092,98	109 937,54			3 155,44		109 937,54
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		306 859,70	109 937,54			196 922,16		109 937,54

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	4 812 302,65	4 020 878,37	61 257,37	0,00	730 166,91	0,00	4 082 135,74
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		3 544 411,65	3 741 697,46	281 862,00	0,00	-479 147,81
013	Atténuations de charges (3)	31 000,00	40 649,77	5 385,00	0,00	-15 034,77
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 358 700,00	3 449 692,89	273 907,00	0,00	-364 899,89
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	154 172,64	142 448,81	2 570,00	0,00	9 153,83
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	86 208,40	0,00	0,00	-86 208,40
Total des recettes de gestion des services		3 543 872,64	3 718 999,87	281 862,00	0,00	-456 989,23
76	Produits financiers	39,01	0,00	0,00	0,00	39,01
77	Produits spécifiques (3)	500,00	22 697,59	0,00	0,00	-22 197,59
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		539,01	22 697,59	0,00	0,00	-22 158,58
Total des recettes réelles		3 544 411,65	3 741 697,46	281 862,00	0,00	-479 147,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 267 891,00				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		4 812 302,65	5 009 588,46	281 862,00	0,00	-479 147,81

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		4 812 302,65	4 020 878,37	61 257,37	0,00	730 166,91	0,00	4 082 135,74
011	Charges à caractère général (4)	775 880,60	554 893,71	20 668,36	0,00	200 318,53	0,00	575 562,07
6042	Achats de prestations de services	223 000,00	191 357,94	10 936,12	0,00	20 705,94	0,00	202 294,06
60612	Energie - Electricité	42 422,60	27 821,72	1 000,00	0,00	13 600,88	0,00	28 821,72
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	11 000,00	7 399,24	0,00	0,00	3 600,76	0,00	7 399,24
60623	Alimentation	1 500,00	607,93	0,00	0,00	892,07	0,00	607,93
60631	Fournitures d'entretien	800,00	36,32	0,00	0,00	763,68	0,00	36,32
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	1 189,89	0,00	0,00	2 810,11	0,00	1 189,89
60636	Habillement et vêtements de travail	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	6 987,53	0,00	0,00	12,47	0,00	6 987,53
60668	Autres produits pharmaceutiques	8 000,00	268,95	0,00	0,00	7 731,05	0,00	268,95
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
61358	Autres	10 000,00	10 371,39	0,00	0,00	-371,39	0,00	10 371,39
614	Charges locatives et de copropriété	45 000,00	24 446,62	0,00	0,00	20 553,38	0,00	24 446,62
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	19 000,00	5 048,44	894,96	0,00	13 056,60	0,00	5 943,40
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	13 025,76	0,00	0,00	1 974,24	0,00	13 025,76
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	60 000,00	52 323,15	400,00	0,00	7 276,85	0,00	52 723,15
6168	Autres primes d'assurance	11 500,00	12 993,45	761,79	0,00	-2 255,24	0,00	13 755,24
6182	Documentation générale et technique	14 000,00	6 524,27	0,00	0,00	7 475,73	0,00	6 524,27
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	16 186,40	3 444,00	0,00	5 369,60	0,00	19 630,40
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	40 000,00	15 073,90	0,00	0,00	24 926,10	0,00	15 073,90
62268	Autres honoraires, conseils	52 000,00	35 181,37	0,00	0,00	16 818,63	0,00	35 181,37
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	4 365,90	0,00	0,00	5 634,10	0,00	4 365,90
6234	Réceptions	13 000,00	6 690,56	228,00	0,00	6 081,44	0,00	6 918,56
6251	Voyages, déplacements et missions	50 000,00	46 681,70	0,00	0,00	3 318,30	0,00	46 681,70
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	15 093,80	1 500,00	0,00	8 406,20	0,00	16 593,80
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	10 933,34	0,00	0,00	1 066,66	0,00	10 933,34

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
6281	Concours divers (cotisations)	17 000,00	16 160,50	0,00	0,00	839,50	0,00	16 160,50
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	26 638,64	1 503,49	0,00	-8 142,13	0,00	28 142,13
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 158,00	1 485,00	0,00	0,00	-327,00	0,00	1 485,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 036 000,00	2 711 185,37	0,00	0,00	324 814,63		2 711 185,37
6331	Versement mobilité	33 000,00	30 218,06	0,00	0,00	2 781,94		30 218,06
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 700,00	1 414,62	0,00	0,00	285,38		1 414,62
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	30 000,00	27 293,49	0,00	0,00	2 706,51		27 293,49
64111	Rémunération principale titulaires	1 000 500,00	921 969,13	0,00	0,00	78 530,87		921 969,13
64112	SFT, indemnité de résidence	35 000,00	19 257,49	0,00	0,00	15 742,51		19 257,49
64113	NBI	19 000,00	15 107,65	0,00	0,00	3 892,35		15 107,65
64116	Indemnités de licenciement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
64118	Autres indemnités	280 000,00	228 163,53	0,00	0,00	51 836,47		228 163,53
64131	Rémunérations	496 000,00	446 071,29	0,00	0,00	49 928,71		446 071,29
64132	SFT, indemnité de résidence	3 000,00	5 031,86	0,00	0,00	-2 031,86		5 031,86
64138	Primes et autres indemnités	122 100,00	116 857,06	0,00	0,00	5 242,94		116 857,06
6415	Congés payés	5 200,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00		0,00
642	Indemnités jury soumises cotis. sociales	8 000,00	11 435,03	0,00	0,00	-3 435,03		11 435,03
6431	Personnel pris en charge	70 000,00	63 708,58	0,00	0,00	6 291,42		63 708,58
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	347 000,00	302 865,29	0,00	0,00	44 134,71		302 865,29
6453	Cotisations aux caisses de retraites	365 000,00	346 820,36	0,00	0,00	18 179,64		346 820,36
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25 000,00	22 004,70	0,00	0,00	2 995,30		22 004,70
6455	Cotisations pour assurance du personnel	65 000,00	51 725,85	0,00	0,00	13 274,15		51 725,85
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	11 902,00	0,00	0,00	1 098,00		11 902,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	978,00	0,00	0,00	1 522,00		978,00
6478	Autres charges sociales diverses	78 000,00	62 930,68	0,00	0,00	15 069,32		62 930,68
6488	Autres	25 000,00	25 430,70	0,00	0,00	-430,70		25 430,70
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	682 350,00	635 545,15	40 550,00	0,00	6 254,85	0,00	676 095,15
65311	Indemnités de fonction	58 000,00	58 604,63	0,00	0,00	-604,63	0,00	58 604,63

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
65312	Frais de mission et de déplacement	18 200,00	10 359,10	550,00	0,00	7 290,90	0,00	10 909,10
65313	Cotisations de retraite	5 000,00	3 848,16	0,00	0,00	1 151,84	0,00	3 848,16
6568	Autres participations	450 000,00	408 959,26	40 000,00	0,00	1 040,74	0,00	448 959,26
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	40 000,00	35 198,40	0,00	0,00	4 801,60	0,00	35 198,40
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	80 000,00	69 263,44	0,00	0,00	10 736,56	0,00	69 263,44
65818	Autres	1 050,00	25 657,10	0,00	0,00	-24 607,10	0,00	25 657,10
65888	Autres	30 100,00	23 655,06	0,00	0,00	6 444,94	0,00	23 655,06
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 494 230,60	3 901 624,23	61 218,36	0,00	531 388,01	0,00	3 962 842,59
66	Charges financières	1 212,35	1 087,77	39,01	0,00	85,57		1 126,78
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 173,34	1 177,41	0,00	0,00	-4,07		1 177,41
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	39,01	-89,64	39,01	0,00	89,64		-50,63
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	8 228,83	0,00	0,00	1 771,17		8 228,83
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	8 228,83	0,00	0,00	1 771,17		8 228,83
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		11 212,35	9 316,60	39,01	0,00	1 856,74		9 355,61
Total des dépenses réelles		4 505 442,95	3 910 940,83	61 257,37	0,00	533 244,75	0,00	3 972 198,20
023	Virement à la section d'investissement	193 766,72						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	113 092,98	109 937,54			3 155,44		109 937,54
6811	Dot. amort. immos incorporelles	113 092,98	109 937,54			3 155,44		109 937,54
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		306 859,70	109 937,54			196 922,16		109 937,54

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	39,01
Montant des ICNE de l'exercice N-1	89,64
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-50,63

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		3 544 411,65	3 741 697,46	281 862,00	0,00	-479 147,81
013	Atténuations de charges (4)	31 000,00	40 649,77	5 385,00	0,00	-15 034,77
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	16 889,77	5 385,00	0,00	-12 274,77
6479	Rembours sur autres charges sociales	21 000,00	23 760,00	0,00	0,00	-2 760,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 358 700,00	3 449 692,89	273 907,00	0,00	-364 899,89
706881	Cotisations obligatoires	1 400 000,00	1 424 259,71	130 000,00	0,00	-154 259,71
706882	Cotisations additionnelles	1 050 000,00	1 032 438,84	95 000,00	0,00	-77 438,84
706883	Cotisations des organismes non affiliés	199 000,00	190 279,45	15 000,00	0,00	-6 279,45
706884	Produits titre gest° contrats assurances	100 000,00	73 048,39	0,00	0,00	26 951,61
706888	Autres	467 700,00	639 639,60	33 907,00	0,00	-205 846,60
708773	Remb. frais coût lauréat	142 000,00	10 354,85	0,00	0,00	131 645,15
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	79 672,05	0,00	0,00	-79 672,05
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	154 172,64	142 448,81	2 570,00	0,00	9 153,83
744	FCTVA	7 315,00	3 081,78	0,00	0,00	4 233,22
747882	Contribut° pour personnel privé d'emploi	142 857,64	134 727,03	0,00	0,00	8 130,61
747888	Autres	4 000,00	4 640,00	2 570,00	0,00	-3 210,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	86 208,40	0,00	0,00	-86 208,40
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,30	0,00	0,00	-0,30
75888	Autres	0,00	86 208,10	0,00	0,00	-86 208,10
Total des recettes de gestion des services		3 543 872,64	3 718 999,87	281 862,00	0,00	-456 989,23
76	Produits financiers	39,01	0,00	0,00	0,00	39,01
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	39,01	0,00	0,00	0,00	39,01
77	Produits spécifiques (4)	500,00	22 697,59	0,00	0,00	-22 197,59
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	22 697,59	0,00	0,00	-22 197,59
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Recettes réelles au	Crédits sans emploi
					Publié le 24/06/2025	(3)
					ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE	
Total des recettes réelles		3 544 411,65	3 741 697,46	281 862,00	0,00	-479 147,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 500 000,00									
1007027	CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	28/07/2010		09/12/2010	1 500 000,00	F		3,040	4,430		T	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
 Reçu en préfecture le 24/06/2025
 Publié le
 ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					1 500 000,00												

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		20 998,27					27 251,47	1 177,41	0,00	39,01
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		20 998,27					27 251,47	1 177,41	0,00	39,01
1007027		0,00	A-1	20 998,27	0,75	F	4,430		27 251,47	1 177,41	0,00	39,01
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)				
Total général		0,00		20 998,27				27 251,47	1 177,41	0,00	39,01

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CENTRE DE GESTION - CENTRE DE GESTION DU LOIRET - CA - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	20 998,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

BT.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2182 Matériel de transport	4	29/11/2017
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	29/11/2017
L	2051 Concessions et droits similaires	2	25/01/2024
L	21351 Bâtiments publics	15	25/01/2024
L	21578 Autre matériel technique	4	25/01/2024
L	21828 Autres matériels de transport	4	25/01/2024
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	4	25/01/2024
L	2183 Matériel informatique	4	25/01/2024
L	21831 Matériel informatique scolaire	4	25/01/2024
L	21838 Autre matériel informatique	4	25/01/2024
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	10	25/01/2024

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des provisions de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Berser
Levrault

Publié le

Montant des provisions constituées au 31/12/N

ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 023 559,46
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	35 198,40	
Personnes de droit privé	38 329,99	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	38 329,99	
ANDCDG-ASSOC NATIONALE DES DIRECTEURS CENTRES DE GESTION	305,00	
SYND CFDT INTERCO LOIRET	9 591,90	
SYND CGT - COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTAL DU LOIRET	7 000,00	
SYND NATIONAL DES TERRITORIAUX CFE-CGC	7 261,96	
SYNDICAT FO	7 171,13	
SYNDICAT S.A.I. TERRITORIAUX CDG 45	7 000,00	
Personnes de droit public	-3 131,59	
Etat	-3 131,59	
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOIRET	0,00	
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOIRET	-3 131,59	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV- ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

IV
B8.T.Z

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		48,00	0,00	48,00	27,00	7,00	34,00
Adjoint adm	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint adm ppal 1ere cl	C	15,00	0,00	15,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint adm ppal 2e cl	C	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Adjointe de pôle - CEP	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché ppal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Chargée de communication	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
DGS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur gal adjoint	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur gal des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire carrières paies	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur ppal 1ere cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur ppal 2e cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
SGM itinérante	B	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
ACFI	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Informaticien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur ppal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppal 1ere cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
Technicien ppal 2e cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		4,00	4,00	8,00	1,00	0,00	1,00	
Infirmier de soins HC	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Infirmier en soins généraux de cl normale	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00	
Infirmière	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Médecin	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Médecin HC	A	1,00	4,00	5,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		59,00	4,00	63,00	31,00	7,00	38,00	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				459 594,00		
ACFI	B	TECH		41 176,00	A Vacance	CDD
ACFI	B	TECH		31 174,00	A Vacance	CDD
Adjointe de pôle - CEP	A	ADM		42 127,00	A Vacance	CDI
Chargée de communication	B	ADM		29 752,00	A Vacance	CDD
DGS	A	ADM		19 676,00	A Vacance	CDD
Gestionnaire carrières paies	C	ADM		31 837,00	A Vacance	CDD
Gestionnaire carrières paies	C	ADM		28 784,00	A Vacance	CDD
Infirmière	A	MS		36 305,00	A Vacance	CDD
Infirmière	A	MS		55 181,00	A Vacance	CDI
Informaticien	B	TECH		34 290,00	A Vacance	CDI
Médecin	A	MS		17 554,00	A Vacance	CDD
Médecin	A	MS		36 845,00	A Vacance	CDD
SGM itinérante	B	ADM		19 667,00	A Vacance	CDD
SGM itinérante	B	ADM		2 775,00	A Vacance	CDD
SGM itinérante	B	ADM		32 451,00	A Vacance	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				459 594,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			67 613,64	8 844,56	
Acquisitions à titre onéreux			67 613,64	8 844,56	
17/01/2024	VEHICULE MISSION ARCHIVES	2024-VSGT724QB	23 331,16	5 443,94	4
24/03/2024	Facture n° FCB2402476 du 22/03/2024	2024-BLCOMPTA	1 965,60	756,21	2
05/04/2024	Facture n° 7002834215 du 04/04/2024	2025-ECRAN49	151,44	27,97	4
05/04/2024	Facture n° 7002834215 du 04/04/2024	2025-ECRAN50	151,44	27,97	4
05/04/2024	Facture n° 7002834215 du 04/04/2024	2025-ECRAN51	151,44	27,97	4
05/04/2024	Facture n° 7002834215 du 04/04/2024	2025-ECRAN52	151,45	27,97	4
21/05/2024	Facture n° 1124132405 du 23/05/2024 - devis BECHTLE COMSOFT cloud renouvel 1an	2024-25LICENCECREATIVCLO	1 115,86	340,96	2
20/06/2024	Facture n° 12012024067001 du 07/03/2024-appareil photo ACFI	2024-APPAREILPHOTOACFI	217,97	28,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-STATION47	216,05	27,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-STATION46	216,05	27,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-PORTABLE65	609,71	78,76	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-PORTABLE66	609,71	78,76	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-STATION42	216,05	27,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-STATION49	216,05	27,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-STATION44	216,05	27,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-PORTABLE68	609,71	78,76	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-PORTABLE70	609,71	78,76	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-STATION45	216,05	27,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-STATION48	216,05	27,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-IMPR1	144,42	18,65	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-STATION43	216,05	27,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-PORTABLE67	609,71	78,76	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-STATION50	216,05	27,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-STATION41	216,05	27,91	4
25/06/2024	Facture n° 7003216232 du 24/06/2024 - devis UGAP matériels informatiques	2024-PORTABLE69	609,71	78,76	4
01/07/2024	Facture n° 35061L/2024 du 13/06/2024 - Devis BRUNET changement luminaires	2024-CHANGELUMINAIRES	24 349,20	811,64	15
12/08/2024	Facture n° 1070051 du 11/07/2024	2024-BUREAUINFORM	861,94	33,28	10
12/08/2024	Facture n° 1070051 du 11/07/2024	2024-FAUTEUILINFORM	808,28	31,21	10
12/08/2024	Facture n° 1070052 du 11/07/2024 - devis YVES OLLIVIER rayonnages	2024-ARCHIVESCM	2 761,57	71,08	15
30/08/2024	Facture n° 7003567353 du 06/09/2024 - UGAP-commande casques tél	2024-CASQUE-28	184,51	15,50	4
30/08/2024	Facture n° 7003567353 du 06/09/2024 - UGAP-commande casques tél	2024-CASQUE-26	184,50	15,50	4
30/08/2024	Facture n° 7003567353 du 06/09/2024 - UGAP-commande casques tél	2024-CASQUE-27	184,50	15,50	4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	
				31/12/N	en années (2)
03/09/2024	Facture n° 9300216238 du 03/09/2024 - SECURIMED devis signé sept-24	2024-TENSIPOIGNETRS4	89,88	7,37	4
03/09/2024	ACHAT MATERIEL MEDICAL (tensio poignet RS1)	2024-TENSIPOIGNETRS1	51,72	4,24	4
17/09/2024	Devis KOESIO prestation nvelle config accompagnement - Facture n° FAC2406OR2035	2024-SWITCHSCONFIG	3 570,00	257,83	4
23/10/2024	Facture n° FASOFT-24-16145 du 18/09/2024 - devis AXESS licence MEDTRA 4	2024-LICENCEMEDTRA4-1	684,00	64,60	2
23/10/2024	Facture n° FASOFT-24-16145 du 18/09/2024 - devis AXESS licence MEDTRA 4	2024-LICENCEMEDTRA4-2	684,00	64,60	2
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS****B13****Pour mémoire****Crédits ouverts (BP + DM)**

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions**Réalisations**

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES**IV****B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE****B14****RATIO**

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT****B15.1****B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	62 322,30
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-23 181,16
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	39 141,14

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	39 141,14
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	39 141,14

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	27 290,48	27 251,47	0,00	27 251,47
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	317 149,34	120 460,49	0,00	120 460,49
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	289 858,86	93 209,02	0,00	93 209,02
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	62 322,30			62 322,30
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	62 322,30			62 322,30
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				155 531,32

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		27 290,48	27 251,47
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		27 290,48	27 251,47
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	27 290,48	27 251,47
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		317 149,34	III 120 460,49
Ressources propres externes de l'année (a)		10 289,64	10 522,95
10222	FCTVA	10 289,64	10 522,95
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		306 859,70	109 937,54
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	11 286,39	11 286,39
281351	<i>Bâtiments publics</i>	36 055,10	35 055,10
281578	<i>Autre matériel technique</i>	5 126,91	5 126,91
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	32 877,59	32 877,59
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	21 160,20	19 504,76
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	6 479,85	5 979,85
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	106,94	106,94
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	193 766,72	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE****Présentation agrégée par nature**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	27 110,77	0,00	0,00	0,00	27 110,77	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	23 331,16	0,00	0,00	23 331,16	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		50 441,93	0,00	0,00	23 331,16	27 110,77	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	27 110,77	0,00	0,00	27 110,77	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	23 331,16	0,00	23 331,16	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		50 441,93	0,00	23 331,16	27 110,77	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	27 110,77	0,00	0,00	0,00	27 110,77
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	23 331,16	0,00	0,00	0,00	23 331,16
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		50 441,93	0,00	0,00	0,00	50 441,93

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	27 110,77	0,00	0,00	0,00	27 110,77
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	23 331,16	0,00	0,00	0,00	23 331,16
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		50 441,93	0,00	0,00	0,00	50 441,93

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	27 110,77	0,00	0,00	0,00	27 110,77
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	23 331,16	0,00	0,00	0,00	23 331,16
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		50 441,93	0,00	0,00	0,00	50 441,93

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	27 110,77	0,00	0,00	0,00	27 110,77
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	23 331,16	0,00	0,00	0,00	23 331,16
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		50 441,93	0,00	0,00	0,00	50 441,93

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	27 110,77	0,00	0,00	0,00	27 110,77
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	23 331,16	0,00	0,00	0,00	23 331,16
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		50 441,93	0,00	0,00	0,00	50 441,93

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION****Présentation agrégée par fonction**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

ANNEXE

DT.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025	
Reçu en préfecture le 24/06/2025	
Publié le	IV 
ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE	
	D1.2.1

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025	
Reçu en préfecture le 24/06/2025	
Publié le	IV 
ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE	
D1.2.2	

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT

D1.2.3

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 045-284500261-20250619-DEL2025_14-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	379 471,64	94 865,11	0,00	284 606,53
RECETTES	379 471,64	182 782,79	0,00	196 688,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 812 302,65	4 082 135,74	0,00	730 166,91
RECETTES	4 812 302,65	5 291 450,46	0,00	-479 147,81

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	379 471,64	94 865,11	0,00	284 606,53
RECETTES	379 471,64	182 782,79	0,00	196 688,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 812 302,65	4 082 135,74	0,00	730 166,91
RECETTES	4 812 302,65	5 291 450,46	0,00	-479 147,81

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****D10****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	379 471,64	94 865,11	0,00	284 606,53
RECETTES	379 471,64	182 782,79	0,00	196 688,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 812 302,65	4 082 135,74	0,00	730 166,91
RECETTES	4 812 302,65	5 291 450,46	0,00	-479 147,81
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5 191 774,29	4 177 000,85	0,00	1 014 773,44
TOTAL GENERAL DES RECETTES	5 191 774,29	5 474 233,25	0,00	-282 458,96

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/01/2025

Présenté par Le Président (1),

A Orléans, le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration (2), réunie en session ordinaire

A Orléans, le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3),

Madame Anne DURAND-GABORIT, titulaire	
Madame Anne-Marie MOULIN, suppléante	
Madame Brigitte BARRAULT, suppléante	
Madame Catherine GAY, titulaire	
Madame Chantal AUVRAY, titulaire	
Madame Corinne MELZASSARD, titulaire	
Madame Elisabeth MANCHEC, suppléante	
Madame Florence GALZIN, Présidente	
Madame Françoise GRIVOTET, suppléante	
Madame Isabelle LANSON, suppléant	
Madame Isabelle RASTOUL, titulaire	
Madame Jalila GABORET, suppléante	
Madame Line FLEURY, titulaire	
Madame Marie-Agnès COURROY, suppléante	
Madame Marie-Philippe LUBET, suppléante	
Madame Muriel BATAILLE, titulaire	
Madame Muriel TESSIER, titulaire	
Madame Nadia LABADIE, suppléant	
Madame Sophie HERON, suppléante	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Madame Valérie MARTIN, 2ème Vice-Présidente	
Madame Véronique DESNOUES, titulaire	
Madame Véronique LEVY, titulaire	
Monsieur Albert FÉVRIER, 3ème Vice-Président	
Monsieur Bruno LACROIX, titulaire	
Monsieur Bruno VIVIER, suppléant	
Monsieur Christian BARRIER, suppléant	
Monsieur Christian BOURILLON, titulaire	
Monsieur Daniel THOUVENIN, suppléant	
Monsieur David DUPUIS, suppléant	
Monsieur David JACQUET, titulaire	
Monsieur Francis CAMMAL, titulaire	
Monsieur Franck DEMAUMONT, titulaire	
Monsieur Frédéric CUILLERIER, suppléant	
Monsieur Frédéric MURA, suppléant	
Monsieur Frédéric NERAUD, titulaire	
Monsieur Grégory GONET, suppléant	
Monsieur Gérard BRICHARD, titulaire	
Monsieur Gérard DUPATY, suppléant	
Monsieur Gérard LARCHERON, titulaire	
Monsieur Hervé NIEUVIARTS, titulaire	
Monsieur Hubert FOURNIER, suppléant	
Monsieur Jacques MESAS, titulaire	
Monsieur James BRUNEAU, suppléant	
Monsieur Jean-Jacques MALET, suppléant	
Monsieur Jean-Luc RIGLET, suppléant	
Monsieur Jean-Michel PELLÉ, 1er Vice-Président	
Monsieur Jean-Pierre GABELLE, titulaire	
Monsieur Joël TURPIN, titulaire	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Monsieur Marc GAUDET, suppléant	
Monsieur Michel AUGER, suppléant	
Monsieur Noël LE GOFF, suppléant	
Monsieur Patrice VOISIN, suppléant	
Monsieur Patrick HARDOIN, titulaire	
Monsieur Philippe VACHER, titulaire	
Monsieur Romain MERCIER, suppléant	
Monsieur Stéphane CHOUIN, titulaire	
Monsieur Thibault CLOSSET, suppléant	
Monsieur Vincent ASSELIN, suppléant	
Monsieur William RIVIERE, titulaire	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.